

Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES

43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@pdgconseils.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE

D'UN APPARTEMENT DE TYPE 3 de 54,31 m² au 4^e étage
avec **CAVE** au sous-sol du bâtiment bloc 2 (**lot 40**)

Dépendant d'un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13009),
PARC DE BEAUVALLON SOUS BOIS, 171, chemin de Morgiou, bâtiment 11

MISE A PRIX : QUARANTE-HUIT MILLE EUROS (48.000 €)

Visite le Mardi 13 Octobre 2020 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 22 OCTOBRE 2020 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution **du Tribunal Judiciaire de Marseille,**
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée – Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Dans un ensemble immobilier particulier dénommé PARC DE BEAUVALLON SOUS BOIS, sis à MARSEILLE (13009), 171, chemin de Morgiou, et traverse de Rabat, dépendant d'un ensemble immobilier dénommé PARC PRIVE DE BEAUVALLON, Cadastré section 846 c n° 31-33-34-41-45-51-53-54-72-98-196-197-198 à 206.

LE LOT NUMERO QUARANTE (40) de

BEAUVALLON SOUS BOIS :

Un appartement de type 3 situé dans le bâtiment bloc 2, escalier 2, au quatrième étage Sud,
La cave n°40 au sous-sol du bâtiment bloc 2,
Les 42/1.000^{èmes} indivis des parties communes spéciales au bâtiment bloc 2.

D'après le procès-verbal de description

Maître Franck MASCRET, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 20 novembre 2019 un procès-verbal de des-

cription aux termes duquel il apparaît que l'appartement se compose d'une entrée distribuant un séjour/cuisine avec loggia, deux chambres, une salle de bains et un WC.

Les lieux sont vides et inoccupés.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de 54,31 m².

Le syndic de la copropriété est le cabinet IPF : 32, cours Pierre Puget, 13006 MARSEILLE.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée **CAISSE D'EPARGNE CEPAC**, banque coopérative régie par les articles L 512-85 et L 512-104 du Code Monétaire et Financier, société anonyme à directoire et à conseil d'orientation et de surveillance, au capital de 318.296.700 €, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B 775 559 404, dont le siège social est à MARSEILLE (13006), Place Estrangin Pastré, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié audit siège es qualité,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet

<http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@pdgconseils.com **TOUS LES JOURS DE 10 H 00 A 12 H 00 EXCLUSIVEMENT.**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon - Place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 9 septembre 2020

Me Thomas D'JOURNO
Avocat